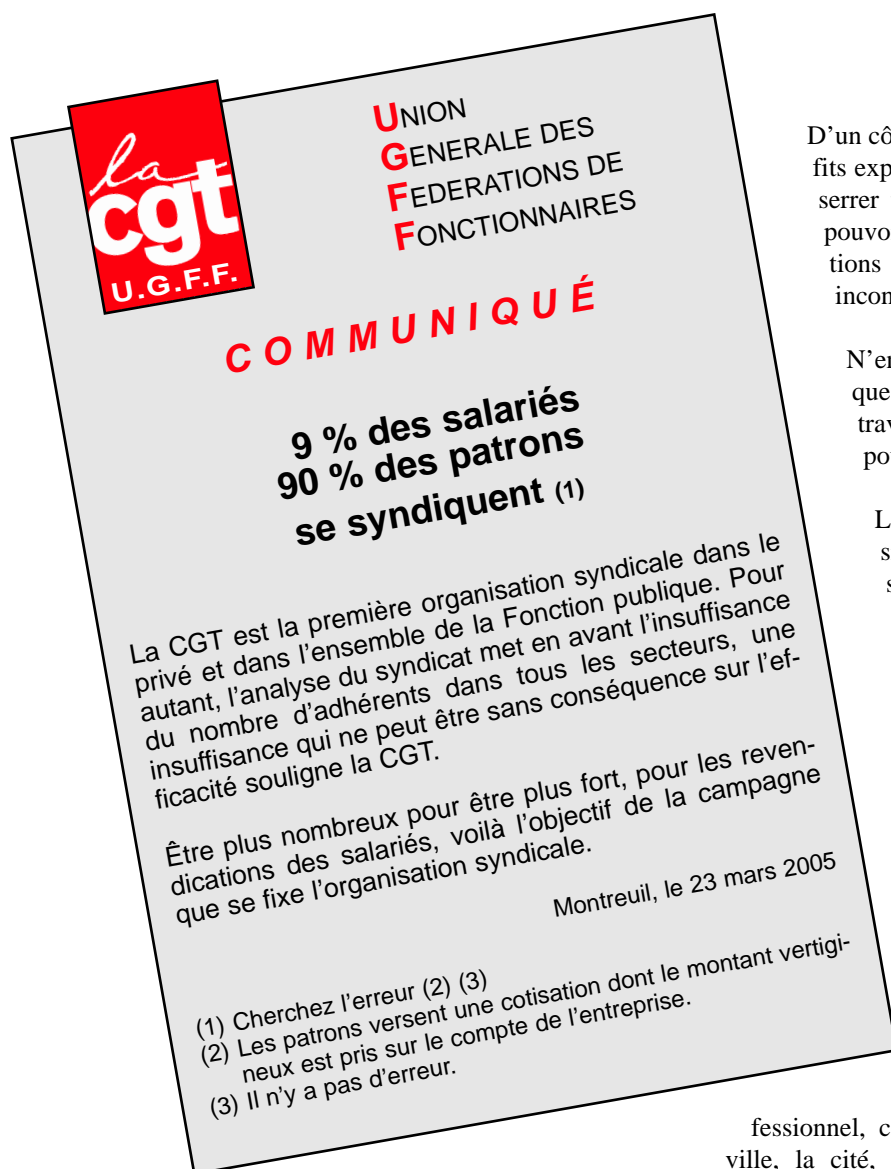


LE MILLION !



D'un côté les indices de la bourse flambent, les profits explosent, et de l'autre les salariés devraient se serrer toujours plus la ceinture, voir reculer leur pouvoir d'achat, leurs droits sociaux, leurs conditions de travail ; le chômage serait une fatalité incontournable.

N'en déplaise à ceux qui voudraient faire croire que les antagonismes d'intérêts entre capital et travail sont dépassés, bien des faits sont là pour démontrer leur pleine actualité.

La place, le rôle, des services publics, la situation des agents, leur statut, leurs droits, sont au cœur de cet affrontement.

La CGT n'entend pas se limiter à la confiance croissante que les salariés lui accordent dans les élections professionnelles -encore que celle-ci constitue une évolution importante et très positive du rapport de force- mais entend bien tout faire pour que cela se traduise dans un renforcement, en nombre et en efficacité, de toute la CGT, l'organisation syndicale de tous les salariés actifs et retraités, du public comme du privé -
Avec l'objectif à court terme d'un million d'adhérents.

Une CGT ouverte à tous : au plan professionnel, comme au plan interprofessionnel, dans la ville, la cité, le département, la région, le pays, pour construire, faire vivre, les indispensables solidarités.

Le (la) collègue, l'ami(e), le (la) voisin(e),... Tout le monde est concerné par cet objectif parce que c'est de notre situation, de celle de nos proches, de nos enfants, dont il est question.

Alors n'hésitons pas. Posons la question :

**La CGT ?
Et si on la faisait ensemble ?**

Nous connaissons de grands mouvements de luttes dans le pays. Des initiatives de grande ampleur sont également prises, au niveau européen notamment.

C'est que la situation des salariés, des privés d'emploi est de plus en plus préoccupante et que la nécessité d'intervenir massivement pour imposer d'autres choix, plus conformes aux exigences de justice sociale, de progrès social, est de plus en plus prégnante.

Mesure de la représentativité syndicale : *éclairages et limites*

Chaque début d'année, le ministère de la fonction publique adresse aux fédérations syndicales l'agrégation des résultats aux élections aux commissions administratives paritaires concernant les fonctionnaires titulaires durant les trois dernières années écoulées (un mandat à la CAP durant justement trois ans). Ces chiffres servent également de base à l'élaboration du calcul de la répartition des sièges au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. D'année en année, il est donc possible d'avoir une première approche de l'évolution de la représentativité électorale des fédérations syndicales, avec un regard particulier pour ce qui nous concerne vers la CGT. Première approche seulement, parce que ce mode de détermination des audiences de chacun comporte des lacunes notables.

Les résultats bruts des élections aux CAP

Les derniers résultats communiqués couvrent la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004. Par rapport à la précédente période triennale couverte (2001-2002-2003), cette actualisation prend en compte le renouvellement des CAP pour 32 % du corps électoral, principalement pour les 200 000 personnels fonctionnaires de La Poste, 180 000 agents du ministère de l'économie et des finances, 120 000 agents des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, 34 000 de l'équipement. Sur la période triennale concernée, 2 021 745 inscrits étaient concernés, 1 409 958 d'entre eux ayant exprimé un choix, soit une participation de 73,15 % (ce taux de participation restant quasiment constant depuis 2000). Premier élément incontournable : les représentants élus dans les organismes paritaires, les organisations syndicales représentées dans les autres organismes consultatifs sur la base du vote des fonctionnaires, sont porteurs d'une réelle représentativité, les personnels restant extrêmement attachés aux élections professionnelles. A l'heure ou à nouveau se profilent des discussions sur les relations sociales dans la Fonction publique, le ministre ne doit pas oublier la valeur importante du mandat confié

aux élus des personnels, aux représentants syndicaux.

Parmi les personnels fonctionnaires, la CGT recueille 230 184 voix, contre 225 505 sur la période 2001 à 2003, malgré une baisse du nombre d'inscrits de plus de 25 000 électeurs. Son pourcentage d'audience passe de 15,8 % à 16,33 % : c'est la fédération syndicale qui progresse le plus en 2004, à la fois en suffrages et en audience relative. Elle se place globalement en deuxième position derrière la FSU (18,93 %), mais celle-ci réunit 224 726 suffrages, sur un total de 266 890, dans le seul ministère de l'éducation nationale.

Un autre élément pondérateur est à prendre en compte : en dehors des syndicats affiliés aux sept fédérations représentées au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, existent une diversité de syndicats qui réunissent 17,29 % des suffrages. Agrégés dans les « divers », ce sont soit des syndicats autonomes d'administrations ou d'établissements publics, soit des syndicats catégoriels dans une administration (exemple : « C-Justice »), soit des organisations affiliées à « Solidaires » (dont la légitimité à prétendre à siéger au Conseil supérieur vient d'être récemment, et pour la seconde fois, rejetée par le Conseil d'Etat). Dans toutes les limites de l'exercice, il peut être noté que parmi les 1 166 228 suffrages qui se sont portés sur des organisations pouvant légitimement représenter les personnels dans toute la fonction

publique de l'Etat, la CGT en a recueilli environ un sur cinq.

Un élément du rapport de forces

En progression dans la quasi-totalité des scrutins organisés en 2004, la CGT pèse de plus en plus face aux ministres, directeurs généraux d'administration ou d'établissements. Représentative dans la grande majorité des corps dont les représentants ont été renouvelés, la CGT l'est également dans chaque catégorie de personnels : 25,8 % en catégorie C, 25,1 % en catégorie B, 6,1 % en catégorie A, mais avec une sous-représentation parmi les 505 013 électeurs enseignants (sur 668 845 électeurs fonctionnaires de catégorie A) expliquée par l'histoire du syndicalisme CGT dans ce corps : la CGT progressant cependant aux dernières élections.

Les éléments pointés ne sont pas un simple amoncellement de chiffres : ils sont d'une portée politique cruciale dans le rapport de forces dans la fonction publique de l'Etat. La confiance renouvelée et amplifiée que les personnels apportent à la CGT pèse auprès de nos partenaires syndicaux dans la construction des fronts unitaires d'action, comme cela vient de se voir sur la question du pouvoir d'achat. Elle pèse également pour Renaud Dutreil, qui ne pourrait se permettre, sur aucun sujet, de négocier des accords minoritaires, ou même larges mais sans la CGT, sans un impact fort chez les personnels, un « retour de boomerang » violent.

A l'heure où le ministre souhaiterait lancer un vaste chantier de ce qu'il nomme la « modernisation de la fonction publique », les résultats électoraux brièvement commentés ci-dessus, mais aussi tous ceux enregistrés depuis le 1er janvier

2005, viennent lui rappeler qu'il ne peut y avoir de négociation dans la fonction publique de l'Etat sans la CGT.

Aller vers une réelle mesure de la représentativité

Nous l'avons dit : la représentativité dans la fonction publique de l'Etat s'apprécie aujourd'hui à partir d'un corps électoral de 2 021 745 fonctionnaires titulaires. Selon l'observatoire de l'emploi public, 2 105 000 fonctionnaires, 371 000 non fonctionnaires et 92 000 emplois aidés étaient employés dans la fonction publique de l'Etat au 31 décembre 2002...Ce sont donc plusieurs centaines de milliers de salariés dont le vote n'est pas considéré soit parce qu'ils votent pour des commissions consultatives paritaires, et non des CAP, par exemple, soit parce qu'ils ne participent à aucun scrutin (emplois aidés, recrutés locaux dans les postes à l'étranger du ministère des affaires étrangères...). Un homme (ou une femme), une voix : ce principe démocratique premier n'est même pas appliqué par l'Etat pour ses propres agents...

Une autre mesure de la représentativité est possible, et même recommandée implicitement par le Conseil d'Etat : il s'agirait de faire élire les représentants aux comités techniques paritaires directement dans toutes les administrations, sachant que la haute jurisprudence a défini comme électeurs aux CTP les titulaires et non-titulaires, y compris les recrutés locaux à l'étranger. Cela constituerait un premier pas significatif dans une clarification de l'appréciation de la représentativité syndicale dans la Fonction publique.

1 - Arrêts n° 162617 du 29/7/1998, n° 213935 du 28/7/2000, n° 232034 du 10/7/2002.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Les résultats électoraux ci-dessous ne concernent pas toujours un nombre très important d'agents, mais d'une part cela n'enlève rien à leur signification et d'autre part ils démontrent que la dynamique de confiance accrue dans la CGT est générale.

Équipement (Centrale) :
C.A.P. Agents, adjoints :
CGT : + 108 voix, + 3,5 points (38,5 %)

C.A.P. Secrétaires administratifs : CGT : + 39 voix, + 2,9 points (34 %)

Affaires Étrangères :
C.A.P. AST : CGT : + 15 points (42,46 %)

CNAM :
C.T.P. : CGT : 31,6 % (1ères élections)

Enseignement supérieur :
C.A.P. Administrateurs de bibliothèque : CGT : + 6,15 points (13,46 %)

Culture :
C.A.P. : Chargés d'études documentaires : CGT : + 13 points (34,01 %)

C.A.P. : Maîtres-assistants des écoles d'architecture : CGT : 27,7 %

La CGT triple ses voix et gagne 2 élus.